ASSOCIATION
POUR LA SAUVEGARDE DES SITES
LA CROIX-VALMER

www.asscv.com

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DES SITES
DE LA CROIX VALMER
Association loi 1901-créée en 1953 – W831002617-Membre UDVN FNE 83
BP62 83420 La Croix Valmer

25/07/25 – Compte-rendu l'Assemblée générale

17 H : Stéphanie MÉCHIN, présidente, accueille les adhérents et ouvre cette assemblée.

Nombre d'adhérents Présents ou représentés : 67
Le Quorum étant atteint l'Assemblée peut se dérouler

Début de L'AG : 17H10

RAPPORT MORAL

La présidente rappelle que l'ASSCV est composé de 250 adhérents ce qui la place a priori comme la première ou deuxième association de la commune en termes d'adhérents croisiens.
« Je souhaite en premier lieu remercier les membres du CA très présents et engagés à mes côtés. Le bureau est très actif sur les sujets qui concernent l'environnement à la Croix Valmer.
En deuxième lieu vous nos adhérents pour votre soutien et votre participation aux enquêtes publiques concernant les plages et le PLU.
Je rappelle que notre rôle s'exerce dans le cadre de l'intérêt général et non celui de l'intérêt particulier.

Le début de l'année a été marqué par l'accélération des dossiers juridiques, affaire sur la Vallée, le vallon et implantation d'une antenne Free au parking de Sylvabelle sur une zone qui ne doit pas subir de modification logiquement. Cette accélération est liée à la décision de se recentrer sur la Croix Valmer et à la prolifération de grosses constructions sur la commune. Nous avons fait des choix sur 2 dossiers qui paraissaient les plus « grossiers », cependant les recours gracieux étant rejetés ils entraînent l'association dans des procédures plus longues et coûteuses. Les réserves pour le moment ne sont pas trop impactées mais nous devons rester vigilants dans le cas de gros dossiers à maintenir une sécurité.

Les relations avec la Mairie se sont complexifiées, un de nos enjeux sera la vigilance concernant le respect du PLU voté enfin après 14 ans en mai 2025.Cependant une grande satisfaction, l'inscription de l'interdictions des hélisurfaces sauf pour les secours sur la commune.
Notre action maintenant s'exerce dans le suivi du respect des engagements du PLU.

Notre ligne de conduite reste à veiller sur notre exceptionnalité, un village et sa nature protégée qui accueillent des familles.

A ce titre nous avons aussi, au compte-goutte des informations, suivi le dossier Cœur de Village. »

Nos actions et participations 2024/2025

Courrier préfecture : Relance des demandes des déclarations des hélisurfaces.
Courrier Mairie / Pollution eau, demande de participation discussion cœur de village
Courrier demande de retour expertise DECI sur le Var par FNE PACA
Septembre : Rencontre Sivom, station d'épuration.
28 août : Helicop Lillium
23 novembre : Nouveaux arrivants présentation de l'association
26 novembre : Enquête publique des plages
3 décembre : Réunion publique SCOT
le 6 décembre 2024 : Réunion de Bilan annuel de l'**Observatoire Hélicos** tenue par la Préfecture avec tous les acteurs impliqués sur ce sujet (Préfecture, Maires, Associations, Sociétés d'héliportage, Infrastructures aéroportuaires, Gendarmerie)
19 février : Enquête publique PLU
26 avril : Nettoyons le sud 50 participants / 80 Kilos (augmentation du poids).
26 mai : Participation COPIL 3 caps
12 juin : Participation Copil Natura 2000
26 juin : Toulon, Conférence bilan sur l'eau.
Participation aux différents CA FNE PACA et AG 17 mai 2025
Participation Pétition ONB

Bilan

ACTIF	30.06.2024	30.06.2025	PASSIF	30.06.2024	30.06.2025
Banque	**6693,60**	**667,24**	Réserves	**57382**	**62479,97**
Cotisations		8405			
Compte Livret	**55719,37**	**51886,28**			
Intérêt sur Livret	1661,54	1966,91 2,37			
Compte EPVV	**67**	**69,37**			
			Résultat de l'exercice	**+5097**	**-9857,08**
TOTAL	62479,97	52622,89	**TOTAL**	**62479**	52622,89

RECETTES	2023-30.06.2024	30.06.2025
Cotisations	13330	8405
Dons		
Intérêts sur livret	1661	1969,28
TOTAL CREDITS	**14992**	**10374,28**
DEPENSES		
Communication		
Fournitures administratives	2541	585,12
Frais bancaires	216	151,34
Cotisation FNE	-	420
Secrétariat administratif	3000	2527
Interface	-	-
Donations	-	-
Matériel	-	-
Abonnement	1182	41,94
Assurances	483	280,36
Site internet	1498	-
Procédures	-	15825,60
Divers	**975**	400
TOTAL DEBITS	**9895**	**20231,36**
SOLDE EXERCICE	5097	-9857,08

Résolutions

1ère Résolution : Rapport de la Présidente et rapport de la Trésorière
L'assemblée, après avoir entendu le rapport moral et le rapport financier, approuvent ces derniers et donne quitus de leur gestion aux membres du Conseil d'administration pour la période du 30.06.2024 et jusqu'au 31.06.2025

Voté à l'unanimité

2ème Résolution : Cotisation
Fixation de la cotisation 2026 **:** Malgré les enjeux de plus en plus juridiques le CA propose le maintien des cotisations actuelles pour 2026.

Maintien de la cotisation à 35 euros (20 euros pour conjoints et enfants).

Voté à l'unanimité

3ème Résolution : Statuts
A la suite d'un problème d'enregistrement en préfecture les statuts modifiés en 2018 ne sont pas enregistrés en préfecture, le CA vous demande de confirmer l'approbation de ces statuts afin de les faire enregistrer en préfecture.
Confirmation approbation des statuts de 2018.

Voté à l'unanimité

4ème Résolution : **Conseil d'administration**
A la suite des nombreux bouleversements liés aux différents décès et afin qu'aucun doute ne subsiste sur la régularité du CA l'ensemble du CA se soumet aux votes de renouvellement.
Le CA doit être composé au minimum de 9 membres. Nous sommes actuellement tout juste 9 :
Monique Allenbach, Laurence Bayzelon, Rafik Rathle, Jean-Louis Darnis, Christian Marmain, Alain Ducloz, Jacques Blanc, Olivier Da Cunha, Stéphanie Méchin.

C'est 9 personnes se présentent au conseil d'administration
Une dixième candidature est proposée : Roland de Villepin.

Élection de ces 10 membres au conseil d'administration.

Voté à l'unanimité.

5ème Résolution : **Actions en justice**
L'assemblée Générale demande au nouveau Conseil et après accord de ce dernier par dossier, par l'intermédiaire de sa Présidente ou de son délégué (selon les statuts art 11) de poursuivre ou d'introduire sous recours des actions en justice qui lui

paraîtraient nécessaires, en application des procédures définies par les statuts. Actions au niveau du SCOT, PLU, permis de construire et toutes atteintes à l'environnement.

Voté à l'unanimité

6ème Résolution : **Mise à jour des adhésions**
L'assemblée générale prend acte des radiations et des adhésions intervenues depuis la dernière assemblée générale.

Voté à l'unanimité

7ème Résolution : **Formalités**
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil pour effectuer toutes formalités et publications à la suite de la présente réunion.

Vote à l'unanimité

8ème Résolution :
Action de renouvellement de l'agrémentation : L'état à modifié drastiquement les conditions d'obtention des agréments pour certaines actions juridiques, L'assemblée générale donne accord d'obtenir un nouvel agrément perdu depuis 5 ans. Cet agrément n'est pas vraiment nécessaire pour certaines actions. Par ailleurs en étant adhérent FNE PACA les actions nécessitant agrément peuvent être porté par FNE PACA.

Voté à l'unanimité

INTERVENTIONS

Rattachement des parcs nationaux et du conservatoire à L'ONB :

Une pétition a été mise en ligne contre le rattachement des parcs nationaux à l'office national de la biodiversité qui aura pour conséquences la perte de la gestion de leurs ressources et de leurs priorités selon leur propre vision et surtout selon leurs spécificités. L'autonomie est garante de l'adaptation des stratégies aux besoins locaux. Crainte de plus de bureaucratie.
La philosophie de gestion ONB plus tourné vers la forêt là où les parcs agissent sur la protection de la diversité et des paysages. Crainte d'être noyés dans des actions nationales non adaptées.

FNE 83 : Intervention Jacques Blanc

Notre association ASSCV fait partie du réseau d'associations de FNE83, qui s'inscrit elle-même dans le réseau FNE PACA et le réseau national de France Nature Environnement

FNE 83 regroupe une cinquantaine d'associations locales varoises en lien avec la défense de l'environnement, représentant un nombre cumulé d'adhérents (indirects) d'env. 3500.
L'ASSCV occupe 1 siège au CA de FNE 83 (qui compte 24 administrateurs). Nous faisons partie des 4 ou 5 associations les plus nombreuses en adhérents.
Notre participation à FNE83 nous permet d'avoir une vue d'ensemble des projets et problématiques qui se posent dans les différentes communes du département (y compris les actions en justice). Ceci nous donne ainsi accès à un réseau de compétences et d'expériences sur les différentes problématiques liées à la défense de l'environnement. A travers FNE83, l'ASSCV a ainsi une habilitation à participer aux débats sur les thèmes de l'environnement.

Parking : Jardin du train de Pignes

On note un résultat non adéquat par rapport à l'origine et sans concertation. Il faut espérer que la végétation se développe car très minéral finalement et peu de lieux verts et d'ombrages comme c'était envisagé avec la notion de jardin. Une sorte de tonnelle démesurée a été réalisée et casse la perspective imaginée initialement.
Il est souhaité par les adhérents dans le courrier de rapport au Maire que le mécontentement soit indiqué, qu'un souhait d'implanter plus d'éléments arborés soit effectué s'il n'est pas trop tard.
Des remarques ont été faites sur le dépassement budgétaire d'une ampleur injustifiée selon l'assemblée.

Cœur de village :

Avec le vote du Plu nous en savons un peu plus sur le projet, cependant rien n'est véritablement acté et donne lieu à beaucoup de questionnements, notamment sur le risque de dénaturer le village. 2 séances de travail ont eu lieu pour inviter à se positionner sur des choix des énergies privilégiées, des styles et des espaces verts mais nos représentants ont estimé que les propositions ne s'inscrivent pas dans un urbanisme de village. En revanche les choix des matériaux et énergies marque une démarche de développement durable.
La destruction possible de gros arbres est aussi une inquiétude. Au sujet des arbres à venir, des remarques sont faites afin d'éviter le problème de la minéralisation autour des arbres comme celle réalisée à GIGARO. Des dispositions existent, les adhérents souhaiteraient que cela soit respecté.
Il est demandé à nouveau que l'association indique l'inquiétude de ses adhérents sur le risque de dérapage des couts. Pour l'association ce n'est pas un cœur de village mais plutôt un réaménagement. L'orientation souhaité tend vers un habitat raisonné, plutôt axé vers des petites réalisations adaptées aux récentes évolutions et tenant compte des saturations automobiles. Les adhérents souhaitent une adaptation du projet conservant la Mairie actuelle en l'agrandissant. Il est proposé plutôt de conserver les arbres actuels plutôt que de créer une coulée verte de type train des Pignes.
Enfin des adhérents rappellent le nombre qu'ils représentent et rappellent que cela représente une force électorale non négligeable en 2026 et veulent des garanties.

Ces éléments pourront êtres relayés auprès des futurs candidats aux élections.

DECI : Intervention de Jean Louis Darnis

DECI : *« La défense extérieure contre l'incendie » a pour objet d'assurer, en fonction des besoins résultant des risques à prendre en compte, l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours par l'intermédiaire de points d'eau identifiés à cette fin »*
La DECI est assumée par le Maire de la Commune et seulement lui.
Ses décisions ne requièrent pas l'approbation du Conseil Municipal
Qui doit payer ?
Les PEI « Points d'Eau Incendie » doivent être situés à moins de 200 m de la porte d'entrée principale de la villa. Les 200 m sont calculés par une route praticable et non à vol d'oiseau car sur un camion de pompier, il y a 4 enrouleurs de 50m pas plus ! Afin d'être certifiée conforme et opérationnelle » la borne d'incendie doit disposer d'un débit de 60m3/h sous 1 bar de pression pendant 2h.
Le site REMOCRA 83 permet d'identifier la borne la plus proche de votre propriété et de déterminer la distance qui la sépare de votre porte d'entrée principale.
La fourniture, la pose, le raccordement, le contrôle d'une borne d'incendie située sur un domaine privé incombent au propriétaire.
A l'inverse, l'approvisionnement incombe à la commune. Les canalisations utilisées sont celles du réseau d'eau potable.
Comme vous pouvez vous en rendre compte, nous venons d'aborder la question principale de la DECI : son financement.
Les quelques recherches directes que nous avons faites ont montré que certaines communes prennent en charge le renforcement des canalisations même lorsqu'elles sont situées dans un domaine privé. D'autres refusent, c'est le cas à LA CROIX VALMER, d'où une série de recours juridiques intentés par plus d'une dizaine de lotissements.
Quelles conséquences en cas d'incendie si les « Points d'Eau Incendie » ne sont pas disponibles ?
S'agissant de zones urbanisées, le respect des normes DECI est un enjeu majeur car les moyens aériens qui peuvent intervenir sur des zones forestières sont ici exclus.
Si la borne conforme et opérationnelle la plus proche est à plus de 200m, les pompiers procéderont très vraisemblablement à l'évacuation des personnes mais pas à la défense du bien. « On privilégiera l'évacuation des personnes quand les zones ne seront pas défendables » indique le contrôleur Général du SDIS 83 Eric GROHIN
A voir quelles seront les indemnités versées par les compagnies d'assurance en cas de sinistre… ?
Combien ça coûterait chez nous, à La Croix Valmer ?
La commune de LA CROIX VALMER a missionné très tôt un bureau d'études et la présentation de ce SCDECI a eu lieu en septembre 2023. (C'est devenu aujourd'hui une obligation pour toutes les communes)
Il liste les travaux à réaliser et leurs coûts HTVA :
Pour la CCGST (Conduites d'eau potable) : 1.786.000 €
Pour La commune (DECI) public et privé confondus : 4.191.000 €

En 2024 et 2025, un budget d'1.250.000 € a été voté au niveau de la commune.
Nous n'avons pas de précisions sur les travaux déjà réalisés.
En conclusion
Le réchauffement climatique avéré impose une prise de conscience.
La multiplication des sinistres de grande ampleur affectera l'environnement auquel nous sommes attachés. C'est cet environnement qui fait l'attrait de notre région et de nos propriétés.
Les conséquences économiques à venir seraient très graves.
Tous les signaux recueillis convergent vers une seule question : la charge financière de la mise aux normes des canalisations.
Mais aujourd'hui, au niveau de notre Association et plus encore au niveau de la FNE PACA que pouvons-nous faire ?
Dans les années 1970-1980, le projet de création de stations d'épuration a été lancé pour éviter de déverser les eaux usées directement dans la mer (440 émissaires avaient été décomptés sur le littoral méditerranéen). C'était un projet gigantesque et pourtant il a été fait.
La question est ainsi : quelle priorité doit être donnée dans les investissements projetés par les communes ?
Bien sûr à l'approche des élections municipales, il est possible d'interroger les candidats !

NATURA 2000 : Intervention Christian Marmain

Nous avons été conviés le 11 juin au Copil de Natura 2000.Rappelons que Natura 2000 est un réseau dont l'objectif est de contribuer à la préservation biologique des espèces et habitats menacés dans l'Union européenne.
Le but de cette réunion était de faire le point sur les travaux en cours ou achevés afin de proposer aux autorités un plan de sauvegarde à l'horizon 2026.
Ainsi nous avons pris connaissance des études sur les fonds marins.
Les herbiers de posidonie sont un marqueur de la qualité des eaux littorales.
Ils contribuent à la lutte contre l'érosion, à la biodiversité, produisent de l'oxygène et captent le CO2.
Les cartes présentées montrent un état moyen ou bon de ces herbiers.
Leur préservation passe par une réglementation adaptée des zones de mouillage et la création de bouées d'amarrage identique à celles mise en œuvre à Pampelonne.
Les recherches halieutiques par sonde acoustique nous ont révélé des trésors sous-marins.
A 38 m de profondeur au Cap Lardier la trace de 1439 rascasses,586 corbs,67 mérous et 173 ophidiens a été identifiée.
6 variétés de cétacés qui peuplent nos côtes.
Enfin les zones de pontes des tortues marine elles aussi ont été identifiées.
Que peut-on attendre de Natura 2000 ?:
Des mesures d'encadrement des mouillages, surtout autour des trois caps.
Une définition de bonnes pratiques pour la pêche et la plongée sous-marine …….

VAR EAU 2050 : Intervention Christian Marmain

Nous avons été invités à participer aux réflexions sur la ressource en eau à l'horizon 2050.
Quelques chiffres plantent le décor :

Le golfe de Saint-Tropez consomme 130 millions de m3 d'eau par an cotre 208 millions pour le Var
L'afflux de touristes estival est saisissant,1,6 millions de vacanciers dans un périmètre de 65000 habitants l'hiver.
Nous sommes gros consommateurs d'eau, 270 litres par personne contre 150 litres en moyenne sur tout le département !
L'évolution de la demande en eau est estimée de 18 à 33 millions de m3 supplémentaires à l'horizon 2050.
Dans le même temps l'augmentation de la température serait de 3 degrés. Les cours d'eau pourraient perdre jusqu'à 30% de leur débit.
L'apport des nappes phréatiques est incertain du fait du réchauffement climatique.
Notre région possède des atouts incontestables.
Ainsi on pourrait prélever entre 50 à 100 millions de m3 d'eau sur la retenue de Sainte Croix. Celle de la Verne plus proche de nous retient 8 millions de m3.
Le canal du Midi qui capte l'eau du Verdon dépend de son débit lié aux conditions climatiques de sa source à plus de 2300m, enneigement, pluie. Son débit naturel est de 30m3 /seconde.
Une stratégie de gestion de l'eau va être mise en œuvre :
-coordination de la politique de l'eau avec sa disponibilité
-améliorer les systèmes d'irrigation
-réduire la consommation domestique
-améliorer la ressource en eau
-agir sur la consommation touristique
-adapter les prélèvements
Le département va consacrer 800 millions à cette politique de l'eau.

<u>3 caps : Intervention Jean Louis Darnis</u>

Le 26 mai dernier avec Stéphanie nous avons assisté à la réunion finale relative au plan de gestion des 3 caps. Il s'agit des Caps LARDIER, TAILLAT et CAMARAT.
Précédemment, Le Conservatoire du Littoral, Le Parc National de PORT CROS et notre commune géraient la préservation du LARDIER et la moitié SW du TAILLAT.
Quant à l'autre moitié du TAILLAT et le Cap CAMARAT, ils étaient sous la tutelle du Conservatoire des Espaces Naturels PACA ou « CEN » et la Commune de RAMATUELLE.
Il a été décidé de gérer cette unité géographique sous une même direction, réunissant l'ensemble des partenaires ce qui a abouti à ce plan de gestion « multisites » afin d'obtenir une planification des objectifs et une action de préservation cohérente.
Il n'est pas possible de rentrer dans le détail de ce plan de gestion qui court sur 10 ans car cela demanderait beaucoup trop de temps.

Les objectifs sont de :

- Préserver la mosaïque de milieux et d'espèce terrestres comme la tortue HERMAN et la continuité écologique
- Préserver les milieux littoraux
- Mettre en valeur le patrimoine bâti et développer les lieux d'accueil et d'exposition.

- Développer une action pédagogique de respect de notre environnement notamment auprès des jeunes
- Encadrer les activités sportives ou de loisirs
- Développer les partenariats économiques et scientifiques

Dans ce rapide exposé, notre but est d'attirer votre attention sur l'extrême et insoupçonnée complexité de cette gestion, à titre d'exemples :

-Ce territoire appartient en grande partie au Conservatoire du Littoral mais également à de nombreux propriétaires privés.
-C'est un site terrestre et maritime.
-Les accès sont multiples par terre ou par mer,
-La fréquentation du site est importante, notamment en début et fin de saison, soit par des touristes, des groupes de randonneurs, des plaisanciers.
-Les dégradations par inconscience ou pure négligence sont très difficiles à maitriser.
-Le risque d'incendie est élevé d'où le respect nécessaire des OLD et la prévention - DFCI
-Le risque d'échouage ou de pollution
-Le réchauffement climatique qui menace à terme l'accessibilité au cap Taillat.

il s'agit d'un enjeu majeur de préservation de l'environnement.

<u>Les Hélicoptères : Intervention Jacques Blanc</u>

La préfecture a bien indiqué les hélisurfaces maintenant référencées sur la Croix Valmer et donc surveillées, par ailleurs il est maintenant bien indiqué dans le PLU l'interdiction de toutes nouvelles implantations en dehors des secours.
Il faut nous indiquer si vous constatez des survols ou des déposes non légales ou à des horaires inadaptés.

<u>Divers :</u>
Tortues Cochenilles : Des traitements sont effectuées en ce moment mais le choix par dispersion est contesté.
Fourmis électriques : Pas d'avancée notable et selon une de nos adhérentes aucune mesure concrète n'est prise pour le moment.
Moustiques : Le constat d'une prolifération en augmentation est fait, il est rappelé que pour les piscines non salées l'esprit civique consiste à les entretenir toute l'année car se sont des lieux de prolifération.
Le souhait d'une meilleure réglementation des travaux en été a été évoqué, dans d'autres régions littorales elles sont suspendues du 15 juillet au 15 août.

La Croix Valmer le 25 juillet 2025

La vice-présidente
Monique ALLENBACH

La Présidente
Stéphanie MÉCHIN

Contacts : 0631584074, presidence@asscv.com,secretariat@asscv.com